



Christophe NAUWELAERS

Secrétaire Général

christophe.nauwelaers@unsa.org

Tél. : 06 48 42 54 68

Paris, le 18 juin 2021

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS

Objet : Mobilisation des Inspecteurs et des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

Monsieur le Ministre,

Par lettre datée du 2 juin 2021, je vous informais du dépôt d'un préavis de grève pour les Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière.

Les réponses apportées, lors de notre audience du 14 juin dernier, n'ont pas permis de lever notre préavis. A l'appel du SANEER, le 17 juin, de nombreux agents se sont mobilisés.

Le SANEER ne peut que regretter que les agents de l'État et leur mission de service public doivent faire les frais des conséquences de la crise sanitaire. La réforme de 2014, de Bernard CAZENEUVE, avait atteint l'objectif de réduction des délais d'attente des candidats au permis de conduire, puisque, avant la crise sanitaire, le délai médian en mars 2020 était de 42 jours. Cette amélioration est à mettre au seul crédit des agents de l'État, les écoles de conduite n'ayant à aucun moment été contraintes à quelques efforts que ce soient afin d'améliorer la qualité des formations. Le délai d'attente, indicateur de performance de la politique publique, est créé par l'échec à l'examen car comptabilisé au second passage. La qualité de l'enseignement n'est jamais remise en question alors qu'elle impacte les délais d'attente. Le SANEER vous demande de bien vouloir diligenter une réflexion sur ce sujet.

Alors que le délai d'attente médian a été porté fin 2020 à 68 jours, il est actuellement proche des 60 jours. Pour le SANEER, c'est donc la preuve que sans

réforme et seulement avec la mise en place des examens supplémentaires, le délai diminue. Les mesures coercitives à l'encontre des IPCSR et DPCSR ne se justifient pas.

Pour notre organisation syndicale et vos agents, la solution de la privatisation d'une partie de l'examen du permis de conduire du groupe-lourd, passé dans le cadre des titres professionnel, n'est pas la solution. En effet, l'externalisation de l'épreuve du code de la route, confiée à des opérateurs agréés en 2016 a eu deux conséquences néfastes. Le taux de réussite est passé de 71,48 % en 2015 à 50,5 % en 2019, soit une perte de plus de 20 points, et une fraude massive et avérée à cet examen, soulignée encore récemment par le Sous-directeur ERPC. La seule réussite de cette externalisation est commerciale. Bien entendu, plus d'échecs, c'est aussi un coût supplémentaire pour nos concitoyens, apprentis conducteurs.

Demain, aucune garantie n'est apportée quant à la lutte contre la fraude dans le cadre de la privatisation des épreuves hors circulation des titres professionnels.

Madame la Déléguée interministérielle à la sécurité routière nous a informés que la proposition visant à concentrer les examens du permis de conduire sur les centres principaux, ce qui équivaut à abandonner le maillage territorial actuel du service public dans les territoires, ne serait pas retenue. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer cette position.

Concernant la revalorisation du régime indemnitaire des agents, le représentant de la DRH nous a annoncé vouloir travailler sur ce dossier, en étudiant l'impact induit des modalités de revalorisation prévues par les textes, sur le déroulement de carrière des agents, dans le cas des IPCSR. Concernant les DPCSR, l'approche de ce dossier serait plus globale, prenant en compte une évolution statutaire, la perspective du troisième grade ainsi qu'un travail sur la révision de l'attribution de la NBI. A ce jour, le SANEER a reçu un accord verbal pour qu'une réunion sur ce sujet se tienne avant le 15 juillet prochain. Je vous demande confirmation de cet engagement.

Le SANEER se tient à votre disposition pour toute entrevue visant à rétablir le dialogue. Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Christophe Nauwelaers

Signé

Copies : Jean-Benoît ALBERTINI, SG
Marie GAUTIER-MELLERAY, DISR
Laurence MEZIN, DRH
Philippe Capon, SG UNSA-FASMI
Bureau national



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex

